



Conditions pour le remboursement du dépôt de
garantie pour un bâtiment accessoire de plus de 25m²

Réservé au service de l'urbanisme

Adresse projetée des travaux : _____

Cadastre : _____

Matricule : _____

J'atteste, à la suite du permis qui m'est délivré pour mon bâtiment accessoire, que je me conformerai à l'ensemble des dispositions applicables des règlements d'urbanisme en vigueur. De plus, je suis avisé(e) que le dépôt de mille dollars (1 000,00 \$), exigé lors de l'émission d'un tel permis, me sera remboursé suite à l'inspection du Service d'urbanisme attestant que tous les travaux, indiqués aux permis, sont complétés ;

Malgré ce qui précède, je reconnais que la Municipalité devient propriétaire du dépôt de mille dollars (1 000,00 \$) à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date d'émission du permis (Règlement n°743-2023).

J'atteste _____ avoir lu le présent document et de le comprendre.

Signature : _____

Date : _____

Nom de la personne à rembourser : _____